

COLLOQUE DU 6 avril 2009

EXPOSE F.PERRIN PELLETIER

LA VERITE SUR L'EPARGNE LONGUE

« ON NE DIT PAS LA VERITE AUX FRANCAIS

J'avais ainsi commencé mon exposé à l'assemblée Générale de l'AFG en référence aux difficultés considérables du système français des retraites par répartition qui s'apparente à une sorte de MADOFF obligatoire.

J'avais donc lancé l'idée d'un Grenelle de l'Epargne Longue. , le Grenelle a disparu, mais un colloque sur l'épargne longue a lieu aujourd'hui.
(Remercier Marini, les orateurs et les sponsors)

Ce colloque est destiné à répondre à un certain nombre de questions :

- **1ère question** : qu'est ce que l'épargne longue ?

Ce n'est pas de l'épargne de précaution disponible à tout moment, mais de l'épargne pour des besoins à long terme comme la retraite , la longue maladie, la dépendance ou la transmission de patrimoine Il ne peut pas y avoir de bon placement sans objectif

- **2ème question** : Nous ne pouvons pas éviter de parler de la crise et des remèdes choisis

On soigne en effet un excès de dettes privées par un excès de dettes publiques

L'épargnant et l'actionnaire ont besoin de savoir si nous nous dirigeons vers un scénario à la Japonaise (avec des taux d'intérêt durablement voisin de 0%) ou à la mode argentine (avec des inflations qui permettraient de gommer les dettes énormes des Etats et d'euthanasier le rentier)

C'est monsieur BETBEZE qui pourra répondre à cette question et qui nous fera toucher du doigt pourquoi l'épargne longue est d'autant plus nécessaire en période de crise.

- **3ème question** : deux français sur trois savent bien que leur taux de remplacement en matière de retraite va sérieusement diminuer, mais seulement 1/3 en tire des conséquences. Pourquoi ce comportement d'autruche ?

Il faut donc élever le niveau d'information des particuliers sur la couverture des risques de longévité et de dépendance. Nous suggérons de coupler l'information sur les droits à retraite avec une information sur ces risques comme cela se fait en SUEDE

Quelle est la situation dans les autres pays ? et aux USA ?

Ce sera le rôle de monsieur Davydoff, des professeurs Masson et Haguet de répondre à ces questions.

- **4ème question** : le taux d'épargne français est convenable, mais pas l'allocation de cette épargne : avec 35% du patrimoine financier total, contre 50% ailleurs, l'épargne longue à la française est insuffisante. La correspondance entre l'objectif patrimonial, préparer sa retraite et l'orientation des placements n'existe pas.

Il faut dire halte au court-termisme

Un exemple :

L'avantage fiscal du livret A, est largement injustifié , car l'épargne populaire à laquelle ce livret est soi-disant destiné , n'a pas besoin de cet avantage fiscal, puisqu'elle ne paie pas d'impôt sur le revenu.

Il faut réserver les avantages fiscaux pour le long terme

- **5ème question** : Encore faut-il savoir sur quoi investir à long terme ?

L'actualité nous rend pour le moins perplexe avec la chute de la bourse.

Quelles sont les règles d'or de la constitution d'une épargne longue ?

Quels sont les principes d'une bonne allocation d'actifs ?

Les actions sont elles toujours un bon moyen d'obtenir de la performance à long terme ?

L'investissement socialement responsable est il rentable pour l'épargnant, ? Quid du private equity ?

Ce sera le rôle de madame Notat, et de messieurs Delmas Marsalet, Aglietta et Bavière ,sous l'égide de Monsieur Berthon, de guider nos choix ou bien de raviver notre perplexité.

Et on ne pourra pas éviter de parler de Madoff ?

Qui porte le risque ? En matière de fonds en euros la situation est claire, puisque l'épargnant a en face de lui le bilan de l'assureur ;

En matière d'UC ou d'OPCVM nous voulons éviter que in fine les risques retombent seulement sur les épargnants.

Monsieur Olivier Garnier nous éclairera sur ce sujet

Venons en maintenant aux différents produits d'épargne longue et à leur environnement réglementaire et fiscal

Les épargnants ont plébiscité depuis 20 ans l'assurance vie en euros, système tout à fait spécifique à la France qui joue le rôle d'un vrai service public pour l'économie et de couteau suisse pour l'épargnant.

Ce système permet d'organiser avec des rendements satisfaisants, une certaine solidarité entre générations d'épargnants mais sous réserve d'une répartition équitable des produits financiers, ce qui n'est pas toujours le cas .

Un ancien assuré avec un contrat qui n'est plus commercialisé risque de se voir pénalisé au profit d'une autre assuré avec un contrat dopé en cours de lancement . Devons nous créer un label FAIDER pour éviter cette anomalie ?

Les fonds en euros vont-ils continuer d'être aussi performants, si la prochaine Directive Solvabilité II et les normes comptables limitent l'achat des actions dans les portefeuilles des assureurs ?

Monsieur Berthon notamment donnera le point de vue de la FAIDER.

En dehors de l'assurance vie , il existe toutes sortes de produits : OPCVM, PEA, PERP, MADELIN, PERCO, PEE, PERE, articles 83 et 39 etc..

La crise va créer de nouveaux comportements d'achat de services financiers avec une double exigence de juste prix et de simplicité

Faut-il simplifier la gamme ou proposer un nouveau produit innovant pour une épargne à la fois longue, rentable et durable ?

Comment réconcilier l'horizon de placement constaté des français et l'horizon de placement indispensable pour une allocation d'actifs performants ?

Faute d'avoir obtenu d'inclure la non rétroactivité en matière fiscale dans la Constitution, ne faut-il pas instaurer un moratoire pour stabiliser l'environnement réglementaire et fiscal ?

La rente ne devrait-elle pas être réhabilitée ?

Messieurs MASSON MONEME MIGNON BAILLOT et DUPIN avec l'aide de J.F.FILLIATRE vous feront part de leur réflexion et de leurs propositions.

La dernière table ronde a pour but de mobiliser les acteurs de l'épargne longue. quelles sont les méthodes, les formations, et les résultats obtenus pour assurer la plus grande transparence possible dans la commercialisation des produits financiers ?

Cette transparence doit naturellement s'étendre aux modes de rémunération des intermédiaires, car il se passe dans le domaine de l'argent ce qui s'est passé il y a 20 ans en matière d'environnement, c'est-à-dire l'émergence d'une opinion publique qui exige plus de clarté et plus d'éthique

Mais au-delà de la transparence, la vraie question est de protéger l'épargnant en lui proposant le meilleur service en gestion d'actifs adapté à son horizon d'investissement et à son profil de risque.

Faut-il alors faire le bonheur des gens malgré eux, c'est-à-dire plus ou moins imposer une allocation d'actifs à ceux qui n'ont ni l'envie ni le savoir pour l'effectuer de façon pertinente ?

Monsieur WERNER, Monsieur FATH, avec l'aide de Monsieur PRACHE répondront à ces questions et insisteront sur l'utilité d'une éducation financière du public.

La Commission Epargnants de l'AMF a obtenu la création de l'IEFP, mais comment obtenir la participation de l'Education Nationale.

Notre panorama n'aurait pas été complet si nous n'avions pas traité les questions d'épargne salariale, vecteur d'introduction à l'épargne longue.

Un homme d'entreprise (Monsieur FEURGARD) et un syndicaliste (Monsieur de VIENNE) discuteront des questions suivantes :

- comment les entreprises et les syndicats acceptent-ils la responsabilité qu'entraîne la proposition de fonds au personnel ?
- y a-t-il lieu de stabiliser l'environnement fiscal et réglementaire de l'épargne en entreprise ?
- quid de la formation des acteurs intéressés (DRH, Syndicats) aux enjeux de la gestion ?
- comment concilier épargne et consommation ?

Voilà beaucoup de questions que se pose un épargnant Il attend des réponses

Je souhaite que cette journée soit un premier pas de la longue marche en avant de l'épargne longue.